

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CHANCIA
Séance du lundi 29 septembre 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 7

Votants : 9

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-neuf septembre, à dix-huit heures trente-cinq minutes, le conseil municipal de la commune de Chancia s'est réuni au lieu extraordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BONIN, Maire.

Date de convocation du conseil municipal :
22 septembre 2025

Étaient présents : BONIN Robert, DELIANCE Jean-Luc, BELZUZ Jean-Claude, FOURNIER Christophe, BERTHAIL Éric, MEYNET Francine, MAILLARD Valérie.

Date de mise en ligne de la délibération :

Excusé-es :

FAYE Cyril, excusé, donne pouvoir à DELIANCE Jean-Luc,
DUEZ Sophie, excusée, donne pouvoir à BONIN Robert.

Absent :

KOCIOLO Guillaume

Secrétaire de séance : MEYNET Francine

Objet : Réservation de la Salle des fêtes et Modalités pour la fin d'année

1/ Les demandes de location de la salle des fêtes sont soumises, selon les cas, à l'approbation du conseil municipal ou, à défaut, à la décision du Maire lorsque la tenue de ce dernier s'avère impossible.

Des demandes ont été formulées :

Date évènement	Demandeur	tarif
11/10/25	Barnoux Sandie	210 € tarif habitant
25/10/25	Barnoux Murielle	210 € tarif habitant
01/11/25	Courtin	315 € Tarif extérieur
22/11/25	Barnoux Lucie	210 € tarif habitant
24/12/25	Juarez-Loche	210 € tarif habitant

2/ Afin d'anticiper une éventuelle réservation de la salle des fêtes pour le réveillon du 31 décembre 2025, il est proposé de soumettre au conseil municipal une délibération visant à fixer le tarif de location applicable pour cet événement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité/à la majorité :



DELIBERATION N° 2025-28

Envoyé en préfecture le 13/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le 13/10/2025

ID : 039-213901028-20250929-2025_28_02-DE

- DECIDE de valider les demandes de réservation de la salle des fêtes.
- PROPOSE de fixer le montant de la réservation de la salle des fêtes pour le 31 décembre 2025, à 500 €

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Robert BONIN

